

Décision 22-DCC-158 du 30 août 2022

relative à la prise de contrôle exclusif de la société Auvergne Auto par la société Groupe Grim

Posted on: 30 août 2022 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Prise de contrôle

Partie notifiante

Groupe Grim

Dispositif(s)

Autorisation

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée

Oui

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)

Auvergne Auto

Lire

Le texte intégral

127.13 Ko